

DÉCISION N° 2022-208 H

(abroge la décision 2021-110H en date du 11 mars 2021)

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article R 330-4,

DÉCIDE

Article 1

Monsieur Antoine Seidel, responsable des affaires générales et juridiques, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de monsieur Antoine Seidel est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 2

Monsieur Antoine Seidel est désigné par Claire Rossi, administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de madame Claire Rossi est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 3

Cette qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Claire Rossi, en tant qu'administratrice provisoire de l'UTC. Cette qualité pourra prendre fin en cas de démission de Monsieur Seidel de ses fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs ou sur décision de l'administratrice provisoire de l'UTC.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

service des
affaires générales et
juridiques

✉ sagi@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

L'administratrice provisoire
de l'UTC,

Claire Rossi



original :

Copies :

diffusion :

service des affaires générales et juridiques

direction des ressources humaines

Intéressé(e)

rubrique actes réglementaires

rectorat